



Chers coll gues,

Toute l' quipe du SDACAP/SUDCAM vous souhaite ses meilleurs vœux pour une belle ann e !



Faisons ensemble une r trospective des actions de vos  lus lors du dernier trimestre 2018.

SDACAP/SUDCAM SIGNATAIRE DE L'ACCORD MOBILITE 2019

Comparons les diff rents points de l'accord mobilit  de 2019 et 2013 et leurs  volutions.

ACCORD	2013 <i>non signataire</i>	2019 <i>signataire</i>	Evolution
Bar�me d'indemnisation	0.15� puis 0.17� <i>revaloris�</i>	0.25�	
Dur�e d'indemnisation (Application d'une franchise de 10kms aller)	-12 mois pour un accroissement de -15 kms - 36 mois pour un accroissement de + de 15kms	36 mois quel que soit le delta au- del� de la franchise de 10kms	
Majoration bar�me pour : D�partement 05 / AG Sault Marseille	NEANT NEANT	0.26� 0.28�	
Prise en charge des frais de transport en commun mensuel (m�tro, bus, tramway, train, services publics de location de v�los)	Application de la loi, soit prise en charge de 50%	100%	

Les d tails de tous les accords sont disponibles sur notre site : www.sudcam.com (Caisse Alpes Provence/ Accords locaux). Vos  lus sont aussi   votre disposition pour vous les expliquer et vous les pr senter.

SYNDICAT **D**ES **A**GENTS DU **C**REDIT AGRICOLE MUTUEL **A**LPE**S** **P**ROVENCE

SI GE SOCIAL : 4, RUE DES FR RES BRIAN 84 000 AVIGNON
LOCAL AIX : CAMPUS DES 3 CYPRES B T.B RDC CP 16

  04 90 87 03 97

  04 42 19 22 41



SUD CAAP



LinkedIn

E-MAIL : sud.alpes-provence@orange.fr

SITE SUDCAM : www.sudcam.com



LA PRIME GOUVERNEMENTALE

Vos élus ont fait un courrier à la direction générale le 13/12/2018 afin de demander une prime de 1300 euros correspondant à l'équivalent d'une augmentation du SMIC de 100€ par mois.

Petit extrait :

« Monsieur le Directeur Général,

Ces dernières semaines ont été marquées par des mouvements sociaux importants partout dans le pays. Suite à ces évènements, le Président MACRON a pris des mesures immédiates afin de tenter de déminer la contestation des "gilets jaunes".

Une de ces mesures a retenu particulièrement notre attention. Il s'agit, nous le citons, de « demander à tous les employeurs qui le peuvent, de verser une prime de fin d'année à leurs employés. Et cette prime n'aura à acquitté ni impôt, ni charge ». Nous sommes persuadés que le Crédit Agricole Alpes Provence est en mesure de répondre favorablement à cette demande, sans que sa solidité financière soit mise en péril par une telle mesure.

C'est ainsi que nous vous demandons d'allouer d'ici la fin de l'année une prime de 1 300€ à chaque salarié de notre entreprise. Cela correspond à l'équivalent d'une augmentation du SMIC de 100€ par mois. »

Vos élus le jour du comité d'entreprise ont interpellé la direction en séance plénière afin de connaître le montant de cette prime, quelques jours plus tard la direction annonçait une prime de 1000 euros ...

AU NIVEAU NATIONAL : LES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2019

En 2018, au niveau national, SUDCAM est le seul syndicat à avoir demandé une augmentation de 100 euros net par mois soit 4,2% du résultat. (Demande absorbable par les CR qui ont contribué au résultat net du groupe CASA en 2017 à hauteur de + 3 Milliards €)

Pour 2018 pas d'accord trouvé entre la FNCA et les OS, ce qui a pour conséquence, la mise en place d'une mesure unilatérale: +0.6% RCE/RCI/RCC



SYNDICAT **D**ES **A**GENTS DU **C**REDIT AGRICOLE MUTUEL **A**LPE**S** **P**ROVENCE

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DES FRÈRES BRIAN 84 000 AVIGNON
LOCAL AIX : CAMPUS DES 3 CYPRÈS BÂT.B RDC CP 16

☎ 04 90 87 03 97

☎ 04 42 19 22 41



SUD CAAP



LinkedIn

E-MAIL : sud.alpes-provence@orange.fr

SITE SUDCAM : www.sudcam.com



AU NIVEAU LOCAL

Cette année l'enveloppe dédiée aux augmentations devait être de + 1,55% (minimum conventionnel) soit 1 100 000 euros dont 700 000 euros dédiés au RCI

Nous avons obtenu, après négociation + 0.30% soit une enveloppe complémentaire d'environ

200 000 euros dont vont pouvoir bénéficier une partie des salariés.



Le SDACAP/SUDCAM est satisfait que la direction ait pris en compte l'une de nos revendications et demande à négocier les autres composantes :

- Suppression de la règle d'absorption lors des promotions, évolutions et augmentations
- Intégration au bulletin de salaire d'un montant de 100 euros nets correspondant à la cherté de la vie en PACA
- Indexation automatique de la base 100 de la REC calquée sur l'évolution de la convention collective des RCE/RCP suite aux négociations annuelles obligatoires.
- Reconnaissance de l'évolution des métiers liée au développement du digital et de l'outil informatique
- Instauration d'une nouvelle grille REC réseau et site avec moins d'écart car tous les salariés sont appelés à avoir des contacts clients.



La route est encore longue alors donnons-nous les moyens...

SYNDICAT **D**ES **A**GENTS DU **C**REDIT AGRICOLE MUTUEL **A**LPE**S** **P**ROVENCE

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DES FRÈRES BRIAN 84 000 AVIGNON
LOCAL AIX : CAMPUS DES 3 CYPRÈS BÂT.B RDC CP 16

☎ 04 90 87 03 97

☎ 04 42 19 22 41



SUD CAAP



LinkedIn

E-MAIL : sud.alpes-provence@orange.fr

SITE SUDCAM : www.sudcam.com



Dans l'action, le nombre compte ... Ensemble, nous gagnerons !

Bulletin d'adhésion

NOM : _____ PRENOM(S) : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ DATE D'EMBAUCHE : ____ / ____ / ____

TEL MOBILE : _____ TEL LIEU DE TRAVAIL : _____

E-MAIL : _____ AFFECTATION (SERVICE/AGENCE) : _____

FONCTION : _____ CDD / CDI / APPRENTI (1) - AUTRE : _____ (1) Rayez les mentions inutiles.

Barème des cotisations trimestrielles : (La cotisation est annuelle mais avec un prélèvement trimestriel)

32,40 € (Classe 1) 35,65 € (Classe 2) 43,22 € (Classe 3) 12,40 € Retraités

Ces tarifs sont révisés annuellement sur décision du Conseil Syndical avec comme base minimum l'indice INSEE.

Cotisations syndicales : la substitution de la réduction d'impôt en crédit d'impôt

La loi de Finances rectificative pour 2012 et plus spécifiquement l'article 23, modifie l'article 199 quater C du Code Général des Impôts :

A compter de l'imposition sur les revenus de 2012, **les cotisations syndicales vont ouvrir droit à un crédit d'impôt sur le revenu** et non plus, comme jusqu'à présent, à une réduction d'impôt.

Le montant de ce crédit d'impôt **s'élève à 66 % des cotisations versées**. L'éventuel excédent de celui-ci est remboursé.

Ainsi, l'adhérent d'une organisation syndicale dont le montant de la cotisation s'élève à 100 €, obtiendra une diminution de 66 € du montant de son impôt sur le revenu s'il est imposable ou un remboursement de 66 € s'il est non-imposable.

L'Attestation Fiscale est envoyée en février/mars de l'année suivante

Pour les agents ayant moins de 2 ans d'ancienneté :

I (CDI et CDD) gratuité des cotisations la première année, soit jusqu'au : ____ / ____ / ____

II ou III (CDI et CDD) ½ tarif la première année soit jusqu'au : ____ / ____ / ____

Pour les agents travaillant à mi-temps :

½ tarif

J'adhère au Syndicat SDACAP/SUDCAM, je remplis le Mandat SEPA et je joins un RIB.

Fait à _____ le : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"

SYNDICAT **D**ES **A**GENTS DU **C**REDIT AGRICOLE MUTUEL **A**LPES **P**ROVENCE

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DES FRÈRES BRIAN 84 000 AVIGNON

☎ 04 90 87 03 97



SUD CAAP



LinkIn

LOCAL AIX : CAMPUS DES 3 CYPRÈS BÂT. B RDC CP 16

☎ 04 42 19 22 41

E-MAIL : sud.alpes-provence@orange.fr

SITE SUDCAM : www.sudcam.com